



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours réservé de professeurs certifiés

Section : langues vivantes étrangères

Option : italien

Session 2018

Rapport de jury présenté par :

Elisabeth LINET, Présidente du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SOMMAIRE

I. DONNÉES STATISTIQUES

II. EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

III. EPREUVE D'ADMISSION

IV. SITOGRAFIE

La sixième session du concours réservé d'italien a été accueillie au lycée Saint-Exupéry, à Lyon 4^{ème}. Le jury s'est réuni les 23 et 24 janvier 2018 pour l'examen des dossiers RAEP ; les épreuves orales d'admission ont eu lieu les 13 et 14 février 2018.

Le jury remercie vivement madame la Provisoire, Claire Batailler ainsi que les personnels du lycée qui ont permis le bon déroulement des épreuves orales.

I- DONNÉES STATISTIQUES

1- Bilan général

Organisé depuis 2013 et pour une durée initiale de quatre ans, le concours réservé a été prolongé de deux ans. Pour cette dernière session, **20** postes étaient proposés pour le secteur public (comme en 2017) et **4** contrats au concours réservé d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés d'italien de l'enseignement privé (soit -2 par rapport à la session 2017).

Les postes destinés à l'enseignement public n'ont pas été tous pourvus, comme le montre le tableau ci-dessous, faute de candidats. Parmi les inscrits, certains ne remplissaient pas toutes les conditions d'éligibilité, d'autres n'ont pas transmis le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, renonçant ainsi à la possibilité d'accéder à un statut de professeur certifié.

Concours réservé	Secteur public	Secteur privé
Nombre de postes	20	4
Nombre de candidats	45	22
Nombre de dossiers reçus	11	11
Nombre d'admissibles	10	11
Déclarés admis	10	4

2- Origine géographique des candidats

ACADEMIES	CAPES réservé		CAER réservé	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
AIX-MARSEILLE	5	5	2	1
AMIENS	1	1		
BORDEAUX	1	1	1	
CLERMONT - FERRAND			1	
GRENOBLE			3	1
LYON			2	1
NANCY-METZ	1	1	1	1
NICE	1	1	1	
NOUVELLE-CALEDONIE	1	1		

3- Les résultats

Notes sur 20	CAPES réservé	CAER réservé
Moyenne du 1 ^{er} admis	20	20
Note du dernier admis	10	16
Moyenne des admissibles	12.5	13.9
Moyenne des admis	13.55	17.6

Comme aux sessions précédentes, on note un écart de niveau entre les deux secteurs : le niveau des candidats au CAER réservé est très bon, puisque les admis obtiennent un total compris entre 16 et 20 ; la moyenne de 11.8 des non-admis au CAER réservé est très honorable (moyenne la plus basse : 8,5/20).

II- L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. Rappel de la définition de l'épreuve (Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012)

Épreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte **deux parties**.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou de travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui **ne saurait excéder dix pages** pour l'ensemble des deux exemples. **Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.**

2. Les critères d'évaluation de l'admissibilité

Les dossiers de RAEP ne sont pas notés mais sélectionnés en fonction des critères proposés dans le texte de référence publié au Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012 :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

3. Bilan à propos du dossier

Pour cette dernière session, comme pour la précédente, le jury a constaté avec satisfaction que les messages répétés au long des rapports ont été entendus. En effet, cette année encore les candidats ont proposé des dossiers bien présentés, conformes aux attentes et agréables à lire. Le jury a pu mesurer l'écart de qualité entre les dossiers des premières sessions, souvent très médiocres voire indigents et ceux de ces dernières sessions. Cette évolution positive témoigne à la fois des efforts consentis par les candidats pour progresser et de la pertinence des formations organisées dans les académies.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les conseils dispensés dans le rapport de 2017 à propos du dossier de RAEP sont toujours valables pour tout concours de recrutement reposant sur le dossier de RAEP.

La séquence pédagogique

Le jury établit le même constat encourageant à propos de la séquence pédagogique (seconde partie du dossier de RAEP) : un effort pour structurer le propos a été fourni ; les séquences sont présentées selon un schéma classique qui a le mérite de rendre lisible et compréhensible le projet pédagogique décrit :

- choix du niveau d'enseignement et présentation de la classe
- choix du thème de la séquence
- place de la séquence dans la progression annuelle
- plan détaillé de la séquence
- présentation et analyse des séances constitutives de la séquence
- bilan

Si on note des progrès dans la forme, des marges de progrès existent sur le fond, en particulier sur les contenus culturels dans lesquels sont ancrées les séquences développées dans les dossiers. En effet, on note, comme chaque année, trop de séquences sur la cuisine italienne ou les habitudes alimentaires des Italiens qui se terminent inévitablement sur la traditionnelle saynète au restaurant en guise de tâche finale ! A la lecture des dossiers, on pourrait presque penser que la cuisine est le seul aspect de la culture italienne étudié dans les collèges ou lycées français ! Les séquences paraissent parfois irréalistes pour ne pas dire « indigestes » pour de jeunes élèves. Les thématiques sont encore peu problématisées ; les tâches finales sont rarement « complexes », ou bien elles se réduisent souvent à un copier-coller, une redite d'exercices ou de tâches d'entraînement. Les candidats non admis comme les admis doivent nourrir leur réflexion sur l'évaluation en langues en se reportant aux ressources Eduscol et en particulier aux scénarios d'évaluation, récemment publiés sur le site institutionnel <http://eduscol.education.fr/cid114602/l-évaluation-du-socle-en-lve.html#lien3>.

III- L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Tous les candidats sont évalués à partir de la même grille par les commissions. Les critères retenus, inchangés depuis la première session, sont indiqués dans les rapports précédents. On précise que toute l'échelle de notation a été utilisée par les membres des commissions, pour la première et la seconde partie de l'épreuve orale.

1. Déroulement de l'épreuve :

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum

Coefficient 1

Cet oral se déroule en deux parties de 30 minutes chacune (exposé de 10 minutes suivi d'un entretien de 20 minutes).

1^{ère} partie : le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son dossier de RAEP, la présentation est suivie d'un échange de 20 minutes maximum avec le jury

2^{ème} partie : le candidat dispose de 10 minutes pour répondre à la question qui lui a été remise avant l'épreuve. L'entretien de la seconde partie se déroule **en langue étrangère** pour les concours de recrutement en langues vivantes.

2. Remarques sur la première partie de l'épreuve orale

La première partie de l'épreuve a permis au jury de revenir sur certains aspects du parcours décrit dans la partie 1 du dossier et bien entendu sur le projet pédagogique décrit dans la partie 2. Comme cela a été dit dans les rapports précédents, durant ce temps le jury ne cherche pas à piéger le candidat mais à lui faire préciser sa pensée et ses choix. Le jury a toujours admis qu'un candidat revienne sur des choix ou des propos figurant dans son dossier, dès lors que le « revirement » était étayé. Plus généralement, le jury souligne que la qualité des prestations des candidats a évolué de façon favorable et que les candidats ont tenu compte des conseils dispensés dans les cinq rapports précédents.

3. Remarques sur la seconde partie de l'épreuve orale

Traitement de la question et entretien

La question posée au candidat prend appui sur la réalisation pédagogique décrite dans le dossier; Par conséquent, les thèmes ci-dessous ont été choisis en fonction des éléments contenus dans les dossiers des candidats admissibles. On retrouve donc les thèmes suivants :

- les organisations pédagogiques,
- la mise en œuvre du programme du cycle 4,
- l'entrée culturelle des programmes,
- le traitement des notions,
- l'utilisation du manuel et le choix des supports,
- les stratégies d'entraînement,
- la mémorisation (grammaire et lexique),
- l'évaluation,
- la préparation aux examens,
- les parcours éducatifs,
- les besoins éducatifs particuliers,
- la mobilité des élèves.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les candidats ne doivent pas traiter l'un de ces thèmes mais répondre à une question qui porte sur ces thèmes. Parmi quelques **exemples de questions** proposées aux candidats de la session 2018, on citera :

- Dans votre dossier, vous avez présenté une séquence sur les habitudes alimentaires italiennes dont la tâche finale est une saynète au restaurant. Sur cette même thématique, quels autres projets de fin de séquence pourriez-vous envisager, en dehors d'un dialogue d'imitation, pour évaluer les compétences de réception et de production de vos élèves ?
- Votre dossier présente une séquence sur les migrations, inscrite dans la notion *Espaces et échanges*. Quelles autres problématiques abordez-vous lorsque vous traitez cette même notion du programme du cycle terminal. Qu'attendez-vous de vos élèves lors de l'évaluation de l'expression orale en cours d'année ?
- Vous traitez dans votre dossier le thème de l'école avec une classe de 4^{ème} LV2 : après avoir précisé dans quel thème culturel du cycle 4 vous ancrez votre thématique, vous proposerez des pistes pour décliner ce même thème sur les trois ans du cycle 4.
- Vous avez présenté une séquence sur la ville pour des élèves de collège : comment cette problématique pourrait-elle être abordée en lycée dans le cadre du programme culturel de seconde ou du cycle terminal ? Vous proposerez quelques pistes et éventuellement ferez référence à des supports importants selon vous.
- Vous avez en charge des élèves de Terminale LV3. Si on vous confiait des élèves de Terminale LV2, quels changements apporteriez-vous à vos séquences ?

Dès le premier rapport, il a été clairement indiqué que le jury - conscient du peu de temps de préparation (30 minutes) - n'attendait pas un discours abstrait sur la didactique des langues mais un propos structuré qui atteste d'une connaissance concrète de la classe et de ses enjeux, d'une réflexion pédagogique cohérente et nourrie. Quelques candidats ont su élaborer une réponse construite et argumentée à la question posée, d'autres ont improvisé devant le jury un discours décousu ou fumeux. Le jury insiste sur l'obligation pour les candidats de citer leurs sources afin de ne pas donner l'impression de s'approprier ce qui appartient à quelqu'un d'autre : on l'exige de nos élèves, on ne peut en dispenser de futurs titulaires. De plus, le jury qui connaît parfaitement les ressources et les références de sa discipline n'est jamais dupe.

L'entretien qui suit l'exposé du candidat permet de préciser et d'approfondir certains points de l'exposé et « *s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité* ». Le jury s'appuie sur le **référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation** pour conduire cet entretien et évaluer la connaissance du contexte institutionnel, la maîtrise de la discipline et la maîtrise de la langue française.

- **Connaissance du contexte institutionnel** : les missions de l'enseignant, le rôle des instances, l'orientation des élèves, les parcours éducatifs, l'évaluation, l'organisation d'un séjour ou d'une sortie pédagogique, les règles d'utilisation du numérique, le positionnement de l'enseignant, les valeurs de la république, les relations avec le chef d'établissement et la

communauté éducative, la formation tout au long de la vie. C'est la lecture que le candidat fait de ce référentiel, sa compréhension de ses missions, son positionnement au sein d'une institution que le jury interroge à travers de petites études de cas ou des situations très concrètes. De même, la connaissance des **principales orientations en matière d'enseignement de la discipline** fait partie de la connaissance du contexte institutionnel. Le concours recrute des professeurs d'italien pour le second degré, autrement dit des personnels en capacité d'enseigner de la classe de 6^{ème} à la classe terminale. Par conséquent, quel que soit le cycle où l'on enseigne, il convient pour un concours de montrer que l'on connaît les contenus de sa discipline (orientations, programmes, examens) du collège au lycée. Aussi est-il indispensable de s'informer sur le cycle (programmes, objectifs, examens) dans lequel on n'a pas encore eu l'occasion d'enseigner.

- **Maîtrise de la langue et culture italiennes** : dans le cadre d'un recrutement d'enseignants de langue vivante, la qualité de la langue étrangère est essentielle ; ce critère a été décisif pour l'admission des candidats ; on reprendra intégralement le propos tenu dans le rapport de 2017 : « *le jury peut facilement admettre chez des personnels qui n'ont pas suivi la formation initiale et ne sont pas toujours associés à la formation continue, des approximations ou des lacunes sur le champ de la didactique, en revanche, il reste intransigeant sur la qualité du « cœur » de la discipline : la langue et la culture italiennes* ». Pour illustrer le propos, voici quelques erreurs qui attestent que la langue italienne est bien malmenée par certains candidats : *acido, alluni, comprensione, il temo, è possibile di envisagiare, rispondando, qualo scopo, non ho rifetto, evaluacion, amministracion, vado a partecipare, posso lavorare il mio livello, c'è un tempo per tutto, possiamo formarsi alla gherarchia, tantissimi cose ad imparare, vent'anni fa noi facciamo, sono cambiato di nome...* Le jury se dispense d'indiquer les formes correctes, tout candidat d'un niveau acceptable rétablira de lui-même les formes justes.
- **Capacité à communiquer** : dès la première session, le jury avait attiré l'attention des candidats sur cette capacité essentielle à l'exercice du métier d'enseignant. Si la qualité de la communication écrite est importante chez un futur personnel fonctionnaire de catégorie A, la qualité de la communication orale est fondamentale chez un personnel enseignant qui est une référence, un modèle pour les élèves eux-mêmes. Par conséquent, que penser d'un candidat qui, un jour de concours, s'exprime dans une langue fautive (« *acquérissent* », « *leur empêche* », « *si j'aurais...* ») ou familière et relâchée (« *En gros* », « *du coup* », « *voilà quoi* », « *hein* ») ? Comment s'exprimera-t-il dans un contexte plus ordinaire, où la parole est moins contrôlée qu'un jour de concours, avec ses élèves ou avec les membres de la communauté éducative ? La maîtrise de la langue française fait partie des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant ce qui justifie pleinement que le jury l'observe de très près.

IV. SITOGRAPHIE

La sitographie établie dans le rapport 2017 reste valable, sont signalées les nouvelles ressources dans un encadré.

- **Eduscol**, portail national des professionnels de l'éducation.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- **Portail national des langues vivantes:** <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>
- Document d'accompagnement à l'évaluation des compétences du socle commun : <http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>
- Ressources pour l'évaluation des compétences en langue (scénarios, situations d'évaluation) <http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html#lien2>
- Pratiques pédagogiques avec le numérique : <http://eduscol.education.fr/pid25651/pratiques-pedagogiques-avec-le-numerique.html>
- **Internet responsable** : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/>
- **Rapports des jurys des concours** : <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>. On signale une lecture très attentive du rapport du jury du capes interne d'italien **session 2017**, qui propose l'exploitation pédagogique détaillée de deux dossiers (collège et lycée) soumis aux candidats. Ces pages constituent pour tout enseignant une aide précieuse tant à la conception des séquences d'enseignement au quotidien qu'à l'élaboration de la seconde partie du dossier de RAEP
- **La clé des langues**, site conçu en partenariat avec l'école normale supérieure pour permettre aux professeurs de disposer de ressources scientifiques, pédagogiques et documentaires destinées à leur formation, à l'actualisation de leurs connaissances ou à une ouverture de leur champ disciplinaire : <http://cle.ens-lyon.fr/italien/>
- Ressources du réseau **Canopé** pour les langues vivantes à la rubrique « Se former et enseigner ») : <https://www.reseau-canope.fr/secondaire/langues-vivantes-1.html>.

En conclusion, le jury félicite tous les admis et salue la persévérance de certains admis qui, après des échecs répétés à ce concours réservé, ont su faire évoluer leur pratique, nourrir leur réflexion pédagogique et repenser leur positionnement. Le jury invite tous les admis qui seront fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2018, à tirer le meilleur parti de cette année de formation, nécessaire à la titularisation.